



5 jours, soit 35 heures
Uniquement en présentiel



8 personnes max



Initiale

Programme de formation

Encadrant de chantier amiante sous-section 4 (formation préalable)

Formation Initiale, pour rappel cette certification est valable 36 mois en entreprise. Elle peut être uniquement délivrée par des organismes de formation habilités par l'INRS et la CARSAT.

Mise à jour 09/07/2024

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, les stagiaires auront la capacité de :

- Intégrer dans la prévention de ses chantiers en présence d'amiante, les évolutions de la réglementation et de certains aspects techniques majeurs.
- Identifier les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Etablir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante sur la base de l'évaluation des risques.
- Appliquer et faire appliquer par ses équipes, les procédures adaptées aux interventions s'intégrant dans un plan de prévention ou un PPSPS.

PREREQUIS

- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

L'employeur doit déclarer au médecin du travail, le risque pour le salarié d'être exposé de par son activité professionnelle à l'amiante afin qu'il puisse bénéficier d'une surveillance individuelle renforcée.

Fournir, en amont de la formation et au plus tard le matin du jour 1, un des 2 documents ci-après pour satisfaire aux exigences de prérequis mentionnées dans l'arrêté du 23 février 2012 :

- *Avis d'aptitude médicale au poste, de moins de 4 ans, signé par un médecin du travail.*
- *Attestation de suivi individuel de l'état de santé délivrée dans le cadre d'une visite intermédiaire organisée dans le cadre d'une SIR, validée par un professionnel de santé autre que le médecin du travail (infirmière/ infirmier, ...) de moins de 2 ans.*

PUBLIC

- Personnels ayant fonction uniquement d'encadrement technique ou de chantier dans le cadre d'interventions par les équipes sur des matériaux et équipements contenant de l'amiante.
- Personnels cumulant les fonctions d'encadrement technique et/ou de chantier et/ou d'opérateur.

NB : Maîtrise du français fortement recommandée.

Pour toutes demandes spécifiques, telles que des situations de handicap ou de difficultés particulières, merci de prendre contact avec nous pour nous permettre de nous adapter au mieux à votre situation.

➤ CONTENU

➤ Partie Théorique :

- L'amiante : Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
- Les exigences de la réglementation :
 - Interdiction de l'amiante
 - Prévention du risque amiante
 - Dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition
 - Droits individuels et collectifs
 - Elimination des déchets amiantés
 - Dispositions pénales encourues pas l'employeur
 - Exigences du Code de la santé
 - Obligation des propriétaires
- Les documents administratifs :
 - Rapports de repérages et diagnostics
 - Obligation des armateurs
 - Analyses des documents pour évaluer les risques
- L'identification de l'amiante :
 - Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
 - Méthodes de repérage des matériaux
 - Les traitements possibles
- La gestions des déchets :
 - Conditionnement, étiquetage, stockages, évacuation, élimination et traçabilité des déchets
- Les actions à mener avant les interventions :
 - Evaluation des risques et ses résultats
 - Notices de postes
 - Définitions des processus d'intervention
- Les procédures et méthodes d'intervention :
 - Procédure pour la protection des travailleurs et de l'environnement
 - Méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante
 - Procédures de contrôle de l'empoussièremment
 - Suivi des expositions
 - Procédures de décontamination
 - Traçabilité des opérations
 - Situations d'urgence et anormales
- Les protections collectives et individuelles :
 - Choix, utilisation, maintenance et entretiens des équipements de protection collective
 - Limites d'efficacité
 - Consignes d'utilisation, de maintenance, de vérification obligatoire et de remplacement à faire appliquer
- Faire appliquer l'ensemble des procédures et méthodes aux encadrants de chantier et opérateurs
- Les procédures de situations d'urgence et anormales

➤ Partie Pratique :

- Exercices pratiques :
 - Mise en application des procédures et méthodes de travail par les opérateurs
 - Expliquer, transmettre les informations et faire appliquer aux opérateurs l'ensembles des méthodes et procédures

➤ MOYENS PEDAGOGIQUES

Avant de démarrer la formation, le formateur organise un tour de table dans le but de se présenter, de s'assurer de l'adéquation du parcours pour chaque stagiaire et au besoin, d'adapter son déroulé pédagogique. Le formateur s'engage à suivre un plan précis afin d'aborder l'intégralité des points du programme.

➤ Partie Théorique :

- Powerpoint avec le déroulement des différentes étapes du programme, exposé à partir d'un vidéoprojecteur.
- Echanges et interactions d'expériences entre le formateur et les stagiaires.

➤ Partie Pratique :

- Mise en situation, le formateur effectue en démonstration commentée l'intégralité du contenu du programme avec les stagiaires en observation. Dès lors les stagiaires effectuent, à tour de rôle, un passage sur des points précis demandés par le formateur, qui corrige les erreurs simultanément. En cas de difficultés d'assimilation, le formateur s'efforce de réexpliquer ou d'utiliser un autre moyen pédagogique (schémas, analogie, ...). A la fin de la journée, le formateur effectue un bilan.
- Plateforme pédagogique représentative de différents métiers, équipements de protection individuelle et collective.

➤ TECHNIQUES ET ENCADREMENT

- L'intégralité du stage (formation Théorique / Pratique) s'effectuera pour un groupe de 4 à 8 stagiaires maximum et en présentiel.
- Le formateur bénéficiant d'une grande expérience dans la formation et l'encadrement de groupe, formateur qualifié, ayant l'expérience sur des missions de prévention du risque lié à l'amiante

➤ SUIVI ET EVALUATION

- L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée en fin de formation selon l'exigence des annexes 1 et 2 de l'arrêté du 23 février 2012 en vue de la délivrance d'une Attestation de compétence « Intervention en présence d'amiante – Personnel Opérateur de chantier ». Le renouvellement de l'attestation de compétence est imposé tous les 3 ans. Cette formation est sanctionnée par un certificat de réalisation individuelle de fin de formation.
- Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Aucun support post-formation est prévu pour les stagiaires.

➤ INFORMATIONS SUR L'ACCESSIBILITE

- Si l'un des apprenants est en situation de handicap et nécessite un accueil spécifique, merci de bien vouloir vous rapprocher de votre conseiller en formation au plus tôt afin de pouvoir mettre les moyens nécessaires en œuvre.

➤ PROFIL DES FORMATEURS

- Les formateurs ont une riche expérience terrain. Ils maîtrisent parfaitement les mesures techniques de prévention et d'organisation inhérentes à la démarche d'intégration de la prévention du risque lors d'intervention sur des matériaux contenant de l'amiante. Les formateurs complètent leurs apports didactiques lors des ateliers sur les « plateformes pédagogiques » par des études de cas et leur expérience face au risque amiante.